

Informations Rapides

■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques – 2^e trimestre 2016

À la fin du deuxième trimestre 2016, la dette publique s'établit à 98,4 % du PIB

Erratum : cette Informations Rapides remplace et annule celle publiée le 30 septembre 2016 à 8h45, la colonne « 2015 T4 » étant rectifiée dans le tableau sur la dette de Maastricht des APU et dans celui sur la dette nette des APU.

Avertissements : La dette trimestrielle étant fondée sur des sources comptables moins complètes que les comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres

La seule variation de la dette sur une période ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut notamment tenir compte de la variation des actifs financiers et des autres comptes financiers à payer et à recevoir ainsi que du mode de valorisation de la dette nominale. En outre, le déficit public trimestriel publié par l'Insee est corrigé des variations saisonnières et de l'effet des jours ouvrables, ce qui n'est pas le cas de la dette trimestrielle publiée.

La dette publique augmente de 31,7 Md€ par rapport au trimestre précédent

À la fin du deuxième trimestre 2016, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 170,6 Md€, en hausse de 31,7 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle augmente de 0,9 point par rapport au premier trimestre 2016, à 98,4 %. La dette publique nette augmente plus modérément (+24,9 Md€).

Les dettes de l'État, des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales augmentent

Au deuxième trimestre 2016, la contribution de l'État à la dette croît de 29,8 Md€. Cette hausse provient pour l'essentiel de la dette négociable à long terme (+30,7 Md€). De plus, les dépôts des correspondants au Trésor augmentent de 0,6 Md€ et les encours de prêts de 0,1 Md€. En revanche, la dette obligatoire à court terme diminue de 1,7 Md€.

La contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) à la dette augmente (+2,3 Md€), surtout du fait de la Cades qui emprunte 2,7 Md€ à des unités hors des administrations publiques et, dans une moindre mesure, du fait de l'Acoss (+0,8 Md€), de la MSA (+0,2 Md€) et de Pôle Emploi (+0,2 Md€). Au contraire, la Cnaf se désendette de 0,7 Md€ et l'Unedic de 0,8 Md€.

La contribution des administrations publiques locales (Apul) à la dette augmente légèrement (+0,4 Md€). Les régions s'endettent de 1,2 Md€. Au contraire, les communes se désendettent de 0,5 Md€ et les départements de 0,3 Md€. La contribution des autres Apul (régions, syndicats intercommunaux, organismes divers d'administration locale) est stable.

La dette des Odac diminue légèrement

La contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) diminue légèrement (-0,8 Md€) car la Caisse nationale des autoroutes (CNA) rembourse 0,5 Md€ de prêts à long terme et la Banque publique d'investissement (Bpifrance) en rembourse 0,4 Md€.

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en point de PIB (*)



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

(en milliards d'euros)

	2015T2	2015T3	2015T4	2016T1	2016T2
Ensemble des adm. publiques	2107,9	2105,7	2097,4	2138,9	2170,6
en point de PIB (*)	97,6%	97,1%	96,2%	97,5%	98,4%
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
État	1673,9	1672,7	1661,7	1695,1	1724,8
Organismes divers d'adm. Centrale	22,1	22,1	18,9	18,8	18,0
Administrations publiques locales	187,5	185,9	196,5	194,1	194,5
Administrations de sécurité sociale	224,4	225,0	220,3	230,9	233,3
dont, par instrument :					
Dépôts	41,0	41,7	39,2	36,8	37,4
Titres négociables	1778,1	1774,8	1760,9	1812,8	1844,2
court terme	191,7	189,7	177,4	187,5	193,8
long terme	1586,4	1585,1	1583,5	1625,2	1650,4
Crédits	288,8	289,3	297,3	289,4	289,1
court terme	15,2	14,0	14,6	13,9	15,1
long terme	273,6	275,2	282,8	275,4	273,9

Source : Comptes nationaux base 2010 - Insee, DGFIP, Banque de France

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Au deuxième trimestre 2016, la dette publique nette augmente de 24,9 Md€

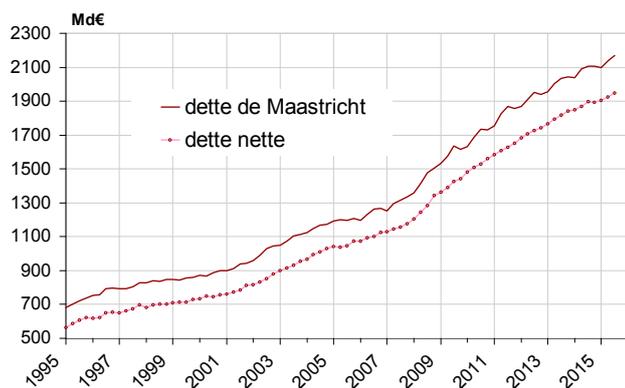
À la fin du deuxième trimestre 2016, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 948,1 Md€, soit 88,3 % du PIB (contre 87,7 % au trimestre précédent), en hausse de 24,9 Md€. L'écart de 6,8 Md€ avec la variation de la dette brute traduit principalement la forte hausse de la trésorerie de l'État (+9,6 Md€). Celle des Asso diminue de 2,2 Md€. Les Odac utilisent 1,2 Md€ de trésorerie pour rembourser des emprunts. Par ailleurs, les Asso prêtent 1,3 Md€ à des emprunteurs hors administrations publiques tandis que l'État se fait rembourser 0,3 Md€ de prêts à long terme.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2015T2	2015T3	2015T4	2016T1	2016T2
Ensemble des adm. publiques	1895,9	1894,5	1905,0	1923,2	1948,1
dont :					
État	1551,8	1553,8	1556,8	1572,6	1593,1
Organismes divers d'adm. centrale	5,8	5,6	3,0	2,8	3,7
Administrations publiques locales	175,1	173,6	184,0	181,3	181,8
Administrations de sécurité sociale	163,2	161,6	161,2	166,4	169,6

Dette au sens de Maastricht et dette nette



La valeur globale des détentions en actions cotées et en titres d'OPC décroît

Au deuxième trimestre 2016, la valeur totale des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques diminue de 7,3 Md€ pour atteindre 203,9 Md€. La baisse des cours de la bourse, en particulier ceux de Renault et Orange, entraîne une perte de valorisation des actions cotées détenues par l'État de 4,6 Md€. La valeur des actions cotées détenues par les Asso diminue, elle, de 0,5 Md€. Les détentions de titres d'OPC diminuent (-2,2 Md€), principalement du fait de l'Unedic (-2,1 Md€). En sens inverse, le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) achète 0,5 Md€ de titres d'OPC et le régime social des indépendants (RSI) en acquiert 0,4 Md€. Enfin, la valeur de divers titres d'OPC diminue de 1,0 Md€.

Les actions cotées et les titres d'OPC détenus par les administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2015T2	2015T3	2015T4	2016T1	2016T2
Ensemble des adm. publiques	230,4	215,2	218,1	211,2	203,9
dont :					
État	72,2	64,1	62,9	57,6	53,0
Organismes divers d'adm. centrale	33,9	31,2	31,6	30,3	30,3
Administrations publiques locales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Administrations de sécurité sociale	124,1	119,7	123,4	123,1	120,4

Actions cotées et titres d'OPC détenus par les APU



Pour en savoir plus :

- Au dernier trimestre, le PIB utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le **PIB annuel en données brutes**. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du **PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables** (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

- Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'*Informations Rapides* sont consolidées : sont exclus les passifs détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

- Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) mis en place le 7 juin 2010 emprunte sur les marchés financiers pour prêter aux États de la zone euro en difficulté (Grèce, Irlande, Portugal). Ses émissions de titres reçoivent la garantie des autres membres de la zone, dont la France. À la suite de la décision d'Eurostat du 27 janvier 2011, toutes les opérations du FESF (dettes contractées et créances acquises) sont réintégrées dans les comptes publics des pays garants, au prorata de leurs engagements. Ce traitement laisse donc leur dette nette inchangée.

- Des données complémentaires (séries longues, pages internet associées, etc.) sont disponibles sur la page web de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40>
- La note méthodologique sur la dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques est disponible sur : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind40/Dette_m.pdf
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G885](#), [G886](#)
- Suivez-nous aussi sur [Twitter](#) @InseeFr : <https://twitter.com/InseeFr>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr